

Association CHEMINEMENTS

La Fresnaye, le 08 juillet 2011

OBJET : Appel à contributions (remarques, réactions, précisions) sur une étude « PAC et emplois »

Remarques liminaires :

Ce document de travail accompagne la publication d'un rapport réalisé pour la CFDT dans le cadre de l'Agence d'objectifs de l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales). Les hypothèses de travail qui structurent cette recherche-action sont soumises à un maximum de chercheurs, de consultants, d'animateurs associatifs, de responsables institutionnels, en vue de recueillir leurs réflexions. Simultanément, est entreprise une campagne de contacts massifs sollicitant des échanges avec les auteurs d'initiatives recensées lors de nos détections sur les gisements créateurs d'activités et d'emplois.

Les thèses émises à la suite d'un collectage patient de données sur des innovations encore trop peu visibles, paraîtront largement éloignées des tractations qui se multiplient sur la PAC depuis le bilan de santé de 2008-2009. Elles présentent une observation méticuleuse de dynamiques engagées avec une agriculture pluriactive ancrée dans les territoires. Le caractère « décalé » des préconisations que nous en retirons a été conservé : non seulement en raison de la netteté des potentiels repérés, qui réclament ces accompagnements spécifiques, mais aussi en considérant que l'horizon 2014 étant relativement éloigné, on ne saurait aligner les options de prospective sur les seules forces qui s'expriment dans le présent immédiat. Notre méthodologie inventorie les ressources fructueuses, à fortes émergences, que les outils macro-économiques délaissent, en recherchant par quels leviers et relais, grâce à quels atouts (dont les impasses du modèle en place, les pressions de misères, les mouvements socialement novateurs), infléchir les compromis institués dans le sens de faire advenir une sortie des dysfonctionnements vers des améliorations sociales et écologiques.

Les retours que nous espérons peuvent se transmettre soit par l'un des canaux mentionnés en pied de page-adresse pour courrier, téléphone, mail-, soit au moyen du Forum sur l'étude « PAC et emplois », ouvert sur le site Internet indiqué avec les liens précédents –étant entendu que nous fournissons, aux interlocuteurs qui les demandent, des extraits de chapitres détaillés, empruntés à notre Rapport. Avec l'accord de leurs auteurs, les apports sont destinés à être mis en ligne progressivement ; envisageant ensuite de publier une version actualisée de notre recherche-action, qui les intègre.

Jean-Claude DIEBOLT, Président de Cheminements - Chercheur associé à ESO-Le Mans (Espaces et Sociétés : UMR ESO 6590 DU CNRS)

« Quelle PAC pour quels emplois ? » : Résumé introductif

A l'évidence, la PAC actuelle favorise de façon disproportionnée une agriculture intensive, concentrant les exploitations et réduisant les potentiels des filières à quelques productions exportables. La disparition des petits exploitants, qui annonce des espaces ruraux vidés de leurs derniers actifs, résulte d'une telle logique. Elle est affirmée s'imposer au titre d'une fatalité incontournable. Toutefois, à l'inverse de cette tendance, des structures de taille modeste ont su inventer des formules viables qui les enracinent dans des contextes qu'elles contribuent à redynamiser : privilégiant la qualité, le respect des milieux et la diversification de leurs activités, un très grand nombre d'agriculteurs ont réussi à greffer leur pluriactivité sur les animations locales, créant une spirale d'entraînement réciproque entre elles et eux, fertile en emplois. Il manque à cette micro-économie, aux acteurs encore dispersés et atypiques, d'être observée statistiquement : parvenir à comptabiliser près d'un million de salariés, recrutés grâce à des valorisations d'espèces « secondaires » et de variétés « rares », connectées à des richesses émergeant dans le tourisme, la gastronomie, les produits bio et de terroir, les sports de plein air, etc., nous a demandé trois années...

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

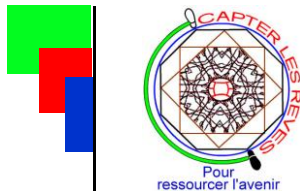
« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K



Association CHEMINEMENTS

Nous proposons de concilier ces deux constats antagonistes à l'aide de trois dispositions pratiques. En premier lieu, deux PAC spécifiques ont à faire coexister ces deux formes d'agriculture à égalité de moyens. Les produits d'exportation conserveraient leurs anciens avantages financiers, réunis en un seul pilier ; tandis que d'autres politiques européennes (cohésion, recherche-développement, environnement, santé) transfèreraient certains de leurs financements à ces novations agricoles revitalisant les territoires. La deuxième préconisation charge ce dédoublement à budget constant de relancer et d'harmoniser un marché intérieur européen : protéagineux, variétés à valeur ajoutée de céréales, fruits, légumes, condiments et plantes médicinales, font l'objet, dans ce cadre, d'échanges concertés et ajustés.

Enfin, en dernier lieu, les enjeux planétaires sur les sols, le climat, la biodiversité, les famines, poussent à transformer les anciens accords de partenariat économique (APE) : un co-développement généralisé, associant la revitalisation des régions européennes à la maîtrise de leurs ressources propres par l'ensemble des Pays en Développement (PED), se doit d'instaurer des aires de coopérations réciproques, régulées autrement que par le jeu de compétitions faussées par des aides inavouées et des privilèges déséquilibrés. Pour des agricultures paysannes durables et génératrices d'emplois, circonscrire les commercialisations de leurs productions et de leurs transformations à des périmètres régis par des conventions distinctes des spéculations du libre échange, équivaut à admettre que seul un commerce équitable de proximité est à même d'assurer une souveraineté alimentaire planétaire à l'échéance de 2050. Au total, avec les « marchés régionaux » pour PED et un marché intérieur européen (concentrant plus de 85% des échanges agricoles dans l'UE), il est à espérer que les résultats humains et environnementaux de ces « bonnes pratiques » infléchiraient progressivement les marchés mondiaux, les incitant à s'y consacrer...

Quelques précisions sur les points essentiels supportant l'enchaînement des problématiques :

Chapitre I : Un premier constat légitime une réorientation de l'agriculture : les demandes d'une fraction significative de consommateurs se superposent à leurs exigences de citoyens. Les modes commerciaux standardisés se démarquent d'une tendance de plus en plus accentuée à recourir aux circuits courts conviviaux, garantissant une authenticité de fabrication, une qualité nutritionnelle, et engageant des démarches protégeant les hommes comme les milieux vivants. Les valeurs d'honnêteté, de justice et de respect pour l'environnement sont plébiscitées (30 à 40% d'adhésions). Une investigation conduite sur 352 000 structures met en évidence que 25% de leurs centres d'intérêts se fixent sur des objectifs recoupant l'agriculture durable inscrite localement. Au niveau européen, le divorce est patent entre les attentes civiles et les options discutées jusqu'ici sur les orientations à choisir pour la future PAC. Celle-ci demeure captive des pressions d'ordre professionnel attachées au court terme, alors même que l'agriculture tend à se ré-inclure dans les débats publics traitant de l'économique et du social.

Chapitre II : De même, introduire l'enjeu des emplois dans la réflexion sur l'avenir agricole, manque radicalement aux propositions de réformes qui ont circulé jusqu'ici et que nous détaillons. Les débats sur les aides, sur les incitations à mieux fonctionner, sur les avantages à consentir aux filières, sur les « biens publics », ne suffisent pas à inverser, ni même à ralentir, les déperditions en exploitants et en salariés. Ne sont pas évalués les apports de l'agronomie, les diversifications, les opportunités de statuts pour les entreprises agricoles ; non plus que les interfaces avec des secteurs recoupant les recours à des cultures et élevages multiples et non exploités à hauteur de leurs possibilités. Tous ces paramètres détiennent des capacités d'installations, d'implantations qui réorganisent les connexions avec les artisanats de transformation et des solutions inédites d'écoulements.

Chapitre III : Les besoins en redémarrage de l'emploi s'ajoutent à des responsabilités envers l'avenir des méthodes, des ressources, ainsi qu'à l'égard des inégalités à réduire entre régions, entre pays, que la mondialisation induit désormais.

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

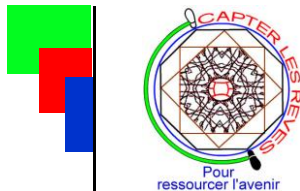
« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K



Association CHEMINEMENTS

Les impacts dommageables des moyens par lesquels la production agricole s'est industrialisée ne font pas seulement question au plan environnemental. En effet, la prévision démographique de 9 milliards d'humains pour 2050, traduite en besoins alimentaires, ne se résout pas par de l'intensification, au contraire. Les handicaps pour demain, imputables au système productif mondialisé, se sont accumulés, ce qui exclut de prioriser cette voie : sols dégradés (2,6 milliards de paysans dépossédés d'environ 2 milliards d'hectares cultivables) ; climat dérégulé (submersion envisagée de 43 pays) ; santé atteinte ou menacée (relevé, par la Commission Européenne, de 604 composants contaminants et de 435 perturbateurs endocriniens intervenant dans les travaux agricoles). S'ajoutent des disparitions accrues d'espèces, ainsi que des risques d'épidémies incontrôlables, en raison de la destruction des 12 « centres de diversité génétique » qui remédient à des contaminations que chimie et génétique sont impuissantes à juguler.

Face à un tel bilan, nous inventorions six enjeux décisifs à approfondir, afin de redresser des points de vue biaisés et d'aiguiller les réflexions vers une PAC pertinente : concernant les aides, les lacunes en statistiques, les rentabilités opposables aux rendements, la désarticulation ruineuse entre produire-transformer-distribuer, les techniques traditionnelles à revisiter, les formations et enseignements sacrifiés à restaurer, conditionnant les nécessaires conversions. Rejoignant ainsi la conclusion des chapitres I et II, qu'une réforme approfondie de la PAC ne peut se construire sur des rapports de force et d'influence divisant les milieux professionnels agricoles, nous vouons de tels enjeux à portée vitale à la mise en œuvre, au-delà de consultations ponctuelles, d'un « dialogue social élargi » confrontant les éclairages des chercheurs, des syndicalistes, des élus territoriaux, des administratifs, des associatifs impliqués dans l'accompagnement d'innovations, les projets locaux, les coopérations internationales...

Chapitre IV : Identifier les emplois intéressant l'agriculture, directement et indirectement, nécessite une stratégie documentaire appropriée. Elle commence par vérifier que les « transitions professionnelles », s'efforçant de solutionner les licenciements massifs qui se répandent, au gré des stratégies de concentration et de dumping, outre que les nuisances engendrées dans des secteurs les fragilisent commercialement, sont inopérantes et inutilement dispendieuses à l'échelle macro-économique. Il convient donc de se tourner vers des démarches de novateurs de taille modeste, agissant par transversalité, nos détections minutieuses nous ayant amené à souligner trois facteurs concourant à faire émerger des potentiels forts de créations. D'une part, les interventions visant la qualité et la rareté ouvrent des combinaisons entre matières agricoles et des agro-artisanats (huiles, conserveries originales, etc.) à des activités d'animation qui les sollicitent (équidés, animaux de compagnie, sports de plein air écologiques, agro-tourisme, etc.), assurant leur viabilité.

D'autre part, il faut souligner à quel point l'agricole ne se réduisant pas à l'alimentaire, redéveloppe des productions à tous usages, que le Grenelle place en position de devenir des « transitions de seconde génération » : utilisations de matières agricoles en textiles, éco-constructions, cosmétiques –le festif culturel servant à leur diffusion, de même que pour le médicinal- jusqu'aux aménagements en protection civile... Enfin, nous nous appliquons à déterminer comment des statuts entrepreneuriaux, au-delà de celui d'exploitant, y compris sous forme sociétaire, augmentent les capacités de développement, dans les créneaux cités ainsi que pour des filières comme l'horticulture : Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), ESAT (Etablissements et service d'aide par le travail), collectivités locales initiatrices de SIVU, de Groupements d'Intérêt (GIP, GIE), associatif largement converti à des pratiques d'entreprises solidaires. Au total, en regroupant cette multiplicité foisonnante en six « gisements »,¹ nous totalisons 855 630 emplois apparus récemment, d'où nous déduisons une capacité de progression de l'ordre du dixième par une ou deux années ; du moins si des relais facilitent leur expansion. On jugera que cet alliage étroit d'interactions entre agriculture diversifiée, agro-industries de proximité et occasions éducatives ou conviviales de commercialisation, représente une matrice d'unité entre économie et environnement d'une portée plus considérable et solide que la considération de « paysages » laissés hors activités.

¹ Ils sont présentés par un article de la Revue « POUR », « Les innovations d'une agriculture durable pluriactive, associée à des services émergents : six gisements d'emplois ? » - Numéro 208, à paraître fin janvier 2011 : équidés, sports, animaux de compagnie, restauration-hébergements touristiques et conviviaux, usages écologiques actualisant des traditions, protection civile.

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

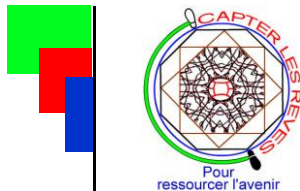
« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K



Association CHEMINEMENTS

Chapitre V : En quoi les PED sont-ils à inclure dans une refonte de la PAC ? La souveraineté alimentaire à reconquérir en les dotant d'une maîtrise autonome de leur agriculture vivrière, et qui était censée motiver les travaux du cycle de Doha, est devenue un objectif contraire aux choix de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Au plan européen, la même incohérence qui pousse les approches sur la PAC à renforcer les perspectives de compétitivité profitant aux exportations, au détriment des richesses régionales diversifiées à accompagner, se retrouve avec les stagnations qui paralysent les ébauches d'Accords de partenariat économique (APE) à renouveler. Contredisant leurs finalités fondatrices, elles bloquent les améliorations à l'international, si bien que leurs impasses rendent caduques les zones ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et appellent à rechercher des solutions actualisées pour réguler les circulations agricoles.

Une PAC centrée sur la politique de cohésion, repensée en liaison avec les prospections (7° PCRD, Programme Commun en Recherche et Développement), bénéficiant à la restauration des ressources (6° PAE, Programme d'action communautaire pour l'environnement), entre ainsi en convergence avec cette solidarité planétaire qui doit rééquilibrer les désordres de compétitions destructurantes. Est à organiser un co-développement équitable, étendu à tous les PED, qui établisse des coopérations réciproques entre leurs marchés régionaux et un marché intérieur européen qui se charge de valorisations en protéagineux, céréales dites « secondaires », condiments, plantes aromatiques et médicinales, espèces locales de fruits et légumes propres à des reliefs et à des climats.

Chapitre VI : Au lieu de deux piliers, adapter deux PAC à deux types d'agriculture à équilibrer, apporte un modèle économique innovant conjoignant l'UE et tous les PED, mais suppose d'obtenir des dispositions commerciales qui reconnaissent les droits d'une durabilité équitable. L'action diplomatique suggérée au chapitre V reste à mieux étayer, en explicitant la place charnière du marché intérieur européen, axe intermédiaire entre les deux premiers. Sur quels atouts peut-il s'appuyer ? Nous les spécifions en inspectant les forces de l'économie sociale, du syndicalisme, des engagements altermondialistes, telles qu'elles se sont enracinées sur l'Europe. Nous y joignons le relevé des consortiums, clusters et autres grappes de recherches qui recourent les filières spécifiques détenues par chaque Etat, à réguler dans la distribution interne à l'UE, en fonction des situations que connaissent les agriculteurs nationalement.

L'incertitude règne, quant au jeu des alliances entre pays, susceptibles de faire basculer la politique européenne du côté des solidarités interrégionales ou vers la persistance d'une préférence envers l'intensification exportatrice, aidant un petit nombre de filières. Notre schéma directeur en trois volets propose de dépasser cet antagonisme, en aménageant leur coexistence, selon une modélisation qui offre l'opportunité à l'UE de promouvoir un Pacte de Confiance² groupant plus de 150 pays, de façon à peser à l'OMC comme à l'ONU, afin d'implanter un avenir constructif, désamorçant les catastrophes et violences qui se dessinent, si le paradigme unique des compétitions commerciales inspirant la PAC présente se perpétue.

Jean-Claude DIEBOLT, le 08 juillet 2011

² Le concept est emprunté à Christiane Taubira, auteure d'un Rapport autour duquel est bâti notre chapitre V (« Les accords de partenariat économique entre l'Union Européenne et les pays ACP - Et si la politique se mêlait enfin des affaires du monde ? », Rapport à monsieur le Président de la République – 16 juin 2008)

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K